

Paris, le 18 février 2021

SYMEV - Syndicat national des maisons de ventes volontaires
SNA - Syndicat national des antiquaires
CPGA - Comité professionnel des galeries d'art
SNCAO-GA - Syndicat national du commerce de l'antiquité de l'occasion et des galeries d'art
SLAM - Syndicat national de librairie ancienne et moderne
CEDEA - Chambre européenne des experts d'art
CNE - Compagnie nationale des experts
SFEP - Syndicat français des experts professionnels en œuvres d'art
CNES - Chambre nationale des experts spécialisés en objets d'art et de collection

A l'attention de
Monsieur Emmanuel Macron,
Président de la République,
Monsieur Jean Castex,
Premier Ministre,
Madame Roselyne Bachelot-Narquin,
Ministre de la Culture,

Copie à
Madame Rima Abdul-Malak,
Conseillère culture et communication auprès de
l'Elysée
Madame Florence Philbert,
Conseillère culture du Premier ministre
Madame Sophie-Justine Lieber,
Directrice de cabinet de la Ministre de la Culture
Monsieur Jean-Baptiste de Froment,
Conseiller spécial de la Ministre de la Culture,

Objet : Projet de réglementation de la Commission européenne proposant de nouvelles restrictions au commerce de l'ivoire.

Référence : Alignement des règles de l'UE sur la convention CITES et modification des règles de l'UE relatives au commerce de l'ivoire (date butoir du 24/02/2021)

Monsieur le Président,
Monsieur le Premier Ministre,
Madame la Ministre,

Les professionnels du marché de l'art que nous représentons souhaitent attirer votre attention et solliciter votre soutien sur la question du nouveau projet de la Commission Européenne relative au commerce de l'ivoire.

Comme vous le savez, de l’Égypte Antique à la période Art Déco, l’ivoire d’éléphant a été l’un des supports privilégiés de l’expression artistique.

La Commission Européenne a été mandatée pour mettre en place une nouvelle réglementation sur le commerce de l’ivoire dans l’Union Européenne afin de lutter contre le braconnage et le trafic illicite d’ivoire d’éléphant.

La Commission, après consultation des différents professionnels concernés, avait émis en octobre 2020 un premier projet que nous avons jugé équilibré dans la mesure où celui-ci, tout en durcissant les règles et conditions de circulation des objets en ivoire, maintenait des possibilités d’exceptions, au cas par cas, pour les objets d’art réalisés avant 1947¹ ainsi que pour les instruments de musique.

Or, sans explication ni justification, le 28 janvier 2021, la Commission Européenne a émis une nouvelle proposition de réglementation qui conserve seulement la possibilité d’exception pour les instruments de musique et interdit toute possibilité d’exportation et d’importation pour les objets d’art ancien depuis l’Union Européenne.

La Commission n’établit cependant aucun lien direct entre le commerce réglementé des œuvres d’art ancien et le trafic illicite de l’ivoire. Et il est difficile d’envisager que l’interdiction d’exporter, par exemple des objets en ivoire médiévaux ou baroques depuis la France permettra de contribuer à la défense des populations actuelles d’éléphants.

De nombreuses œuvres d’art en ivoire sont encore aujourd’hui conservées dans des collections privées et les grands musées à travers le monde font chaque année des acquisitions de pièces historiques en ivoire. Cela contribue fortement à la diffusion de l’histoire et de la culture de notre pays à travers le monde.

Ces nouvelles interdictions nous paraissent totalement disproportionnées et risqueraient au contraire de créer un terrain propice au développement d’un marché opaque. Ce risque est souvent extrêmement préjudiciable à la conservation même des œuvres et, à terme, ces nouvelles réglementations pourraient entraîner la disparition d’œuvres de la première importance pour le patrimoine français et mondial.

Il va de soi que nous sommes extrêmement sensibles aux questions de préservation des espèces et de la biodiversité, mais il nous paraît stérile de supprimer une part de notre activité avec la certitude que cette interdiction du commerce de l’ivoire n’aidera en aucun cas à la sauvegarde des éléphants.

Force de proposition, nous souhaitons vous soumettre l’idée d’une taxe forfaitaire sur les importations et exportations d’œuvres d’art ancien en ivoire. Celle-ci, inscrite dans la loi, permettrait à la fois de récolter des fonds destinés directement à la protection des éléphants et de limiter de fait la circulation des œuvres de moindre valeur et de datation incertaine. Seules les œuvres d’exceptions, dont la valeur intrinsèque est liée à l’importance artistique et culturelle

¹ Date instaurée par la Convention de Washington du 3 mars 1973, dite CITES, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 1975

de l'objet, seraient ainsi susceptibles d'être toujours importées ou exportées depuis l'Union Européenne.

La diffusion d'une culture millénaire n'entrave pas la protection des grands mammifères et pourrait même s'avérer complémentaire de celle-ci. Loin de tout jugement manichéen, votre engagement au niveau national et européen pour cette double préservation revêt une importance majeure. Nous espérons pouvoir compter sur votre mobilisation et souhaiterions vous exposer en détail, dès que possible, les conséquences de la menace qui pèse sur ce patrimoine et notre activité, afin que vous puissiez en mesurer l'ensemble des enjeux.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Président, Madame la Ministre, d'agréer l'expression de notre très haute considération.

Les organisations membres du Conseil National du Marché de l'Art (CNMA)



Jean-Pierre OSEMAT
Président du SYMEV - Syndicat national des
maisons de ventes volontaires



Thierry BODIN
Président du SFEP – Syndicat français des experts
professionnels en œuvres d'art



Anisabelle BERES MONTANARI
Présidente du SNA - Syndicat national des
antiquaires



Bertrand MALVAUX
CNES - Chambre nationale des experts spécialisés
en objets d'art et de collection



Marion PAPILLON
Présidente du CPGA – Comité professionnel des
galeries d'art



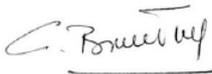
Hervé VALENTIN
Président du SLAM - Syndicat national de la
librairie ancienne et moderne



Jean NOWICKI
Président du SNCAO-GA – Syndicat national du
commerce de l'antiquité de l'occasion et des
galeries d'art.



Josiane POINDESSAULT-VEDRINES
Présidente du SNENNP - Syndicat national des
experts numismates et numismates professionnels



Armelle BARON
Présidente du CEDEA - Chambre européenne des
experts d'art



CHAMBRE SYNDICALE DE L'ESTAMPE
DU DESSIN ET DU TABLEAU



Frédéric CASTAING
Président de la CNE - Compagnie nationale
des experts

Christian COLLIN
CSEDT – Chambre syndicale de l'estampe,
du dessin et du tableau